

A L'AIDE DE LA REVOLUTION ALGERIENNE

UN PROCES A « L'ALGERIENNE »

A propos de l'affaire de l'attentat contre Soustelle, nous venons de vivre à Paris un procès dans le style de ceux d'Alger. Cour militaire, public de policiers et de fascistes. De nombreuses entorses aux règles de procédure.

Un policier tortionnaire a été reconnu en pleine audience et a pu partir tranquillement. Une salle complice des tortionnaires et un tribunal également « compréhensif » composaient le fond sur lequel s'est déroulé ce procès scandaleux qui, jusqu'ici, n'a été l'objet d'aucune protestation de la part des grandes organisations ouvrières ou démocratiques françaises.

De nombreux incidents ont marqué ce procès et les accusés et la défense se sont vus insultés et par le parquet et par la salle.

Pour avoir mentionné la lenteur et l'indulgence dont fit montre le tribunal militaire au cours de l'affaire du bazooka qui coûta la vie à un homme et avoir rappelé qu'on avait laissé s'échapper le principal accusé, l'avocat Vergès fut sanctionné.

A toutes les irrégularités de l'enquête, des dépositions et de la procédure, il fut répondu par

Une erreur de transmission n'a pas permis dans « La Vérité des Travailleurs » du mois de février de consacrer une place suffisante à l'actualité particulièrement abondante sur la Révolution algérienne et notamment aucune mention n'a été faite du scandaleux procès à « l'Algérienne » des Algériens poursuivis pour l'attentat contre Soustelle. C'est une omission que nous regrettons fort, et dont nous nous excusons.

LA REDACTION.

le tribunal que ça ne le regardait pas. Aux accusations précises sur les tortures et à la demande d'enquête dans les locaux de la D.S.T., il est adressé une fin de non-recevoir.

Quelques perles échappèrent qui rendirent parfaitement l'atmosphère de ce procès.

Répondant à la défense, le commissaire du gouvernement répliqua que les experts n'avaient observé aucune trace de sévices sur le corps d'un de leurs clients: « Or, a-t-il dit, on sait que les électrodes laissent toujours des traces indélébiles ».

Les Algériens ont eu une attitude exemplaire, revendiquant leur action, demandant d'être considérés comme soldats de l'A.L.N. et prisonniers de guerre et déniaient au tribunal militaire français le droit de les juger.

Le verdict ignoble est tombé. Deux condamnations à mort, un emprisonnement à vie.

Ce serait une défaite de plus pour la classe ouvrière française, si celle-ci n'arrachait pas des mains de leurs bourreaux ces soldats de l'A.L.N., militants de la Révolution Algérienne.

TORTURES A PARIS

Nous avons reçu la copie des dépositions de quatre militants algériens arrêtés au début du mois de décembre 1958 et torturés dans les locaux de la D.S.T. à Paris. Ils accusent formellement l'ancien directeur de la D.S.T. Wybot d'avoir participé à ces séances et ont porté plainte contre lui. L'affaire qui devait passer devant la 17^e Chambre correctionnelle de la Seine, le 7 février, avait été renvoyée au 7 mars. Qu'en est-il advenu?

Un des plus grands scandales réside dans le fait de l'indifférence de la majorité de la population française et dans le manque d'activité et le manque total de passion des grandes organisations ouvrières.

Nul doute que cela est ressenti cruellement par les ouvriers algériens en France. Nul doute que

le fossé entre les déclarations de soutien et de solidarité et les faits, ne leur fasse apparaître clairement la vanité, la suffisance et l'impuissance de cette « gauche » française qui les a rien moins que trahis.

Et cependant, objectivement, l'alliance, l'action commune entre le prolétariat français et la Révolution algérienne est une nécessité. C'est une question de vie ou de mort non pas tant pour la Révolution algérienne qui saura trouver ailleurs l'aide qu'elle n'a pas reçue de la classe ouvrière française, que pour le prolétariat français en tant que classe organisée.

Voici un trop court extrait de la déposition signée K. M., étudiant, et datée de Fresnes, 15 décembre:

Arrêté le 5 décembre 1958 vers 21 heures, je fus immédiatement conduit dans les locaux de la D.S.T., rue des Saussaies. A mon arrivée, je fus interpellé par M. Wybot lui-même, qui me confia à un des policiers qui l'entouraient, gros trapu, très brun, avec une face de bouledogue, et à en croire ses confidences et son accent, Français de Tunisie. Il me conduisit dans une salle au rez-de-chaussée, mesurant environ cinq mètres sur trois et m'« interrogea » à coups de poings et de gifles. Je protestai et refusai de répondre. L'on me conduisit alors dans une salle située au dernier étage de l'immeuble. Là, les policiers me lièrent les poignets et les chevilles, puis m'ayant fait accroupir et mis mes poignets liés à la hauteur de mes chevilles, le policier qui m'avait déjà interrogé plaça une barre de fer entre mes jambes et mes bras en flexion. J'étais, suivant leur expression: « à la broche ». La « broche » fut appuyée sur des cales en bois placées sur deux tables hautes d'un mètre trente environ. Les policiers firent passer le courant électrique dans la barre. En même temps, l'on me plaça des électrodes un peu partout sur le corps et même dans la bouche, dans l'anus et sur le cœur. La séance dura de 23 heures environ jusqu'au samedi matin 6 heures. Je dus m'évanouir sept ou huit fois. Pour m'empêcher de crier, un des policiers à un moment donné, me plaça dans la bouche un mouchoir gluant rempli de tabac. Je refusais toujours de répondre.

...Les inspecteurs me transportèrent alors [le mardi] à l'infirmerie où une infirmière, grande, sèche, brune, répondant au nom de Dussaut, me prit la tête entre les mains, et me parla avec dou-

HENRI ALLEG et MAURICE AUDIN (par contumace) jugés en Mars par le tribunal militaire d'ALGER

Henri Alleg, ancien rédacteur en chef d'« Alger-Républicain » et auteur du livre « La Question »; Ahmed Akkache, ancien secrétaire du P.C.A.; André Moine et Paul Caballero.

Maurice Audin, arrêté le 11 juin 1957 et « disparu » depuis le 21 juin de la même année, doit également être jugé par contumace.

A QUAND LE PROCES DES TORTIONNAIRES?

« Tu es jeune, parle... le F.L.N. est battu, ce que tu dis n'a plus d'importance, parle... on n'ignore pas ton activité, parle... Les autres ont déjà parlé, parle si tu veux vivre. » Je refusai. Avec une brusquerie qui se voulait maternelle, elle appela les deux gardes et le Français de Tunisie. Ils me maintinrent assis sur le lit, et elle me fit boire deux grands verres d'un liquide sucré. Un temps s'écoula, je me sentis un peu mieux. Je la vis appeler au téléphone et l'entendis dire: « Venez reprendre votre colis. Il est remonté. Moi, je vais roupiller. »

...Le vendredi matin, je fus présenté au juge d'instruction.

J'ai hésité à saisir la justice française de mes tortures. Elle n'est pas compétente pour me juger, mais, après tout, elle devrait pouvoir juger les Français. Je n'ai pas le droit de lui refuser, pour son honneur, cette dernière chance.

LE « DERNIER QUART D'HEURE »

Une déclaration du délégué général du gouvernement à Alger, datée du 25 janvier, a animé une courte mais vive polémique dans une certaine

D'UNE DECLARATION DU F.L.N., 6 FEVRIER

« L'Algérie appartient aux Algériens et non pas seulement aux musulmans mais à tous ceux, Français, Italiens, Espagnols, catholiques, juifs ou protestants, qui considèrent l'Algérie comme leur patrie. Nous ferons pour eux ce qu'on n'a pas fait pour nous et ce que l'on veut nous faire croire que l'on réalise avec retard à l'abri des avions et des mitraillettes. »

partie de la Presse. La déclaration avait trait au « dernier quart d'heure du F.L.N. ».

En voici un extrait:

« La situation du F.L.N. sur le plan international est extrêmement difficile. Les élections municipales, qu'il voudrait faire échouer, représentent « son dernier quart d'heure ». Si le F.L.N. ne parvient pas à son but, si l'élite musulmane accepte, dans un climat de pleine liberté, de siéger dans les mairies, il en est terminé alors avec l'organisation politique et administrative du F.L.N. »

Mais voici des extraits de ce qu'a publié l'hebdomadaire britannique « The Observer » du 1^{er} mars. C'est le compte rendu d'un correspondant spécial dont ce n'était pas le premier voyage en Algérie:

« Malgré le redoublement de l'effort de guerre français et le remplacement de la faible IV^e République par la V^e République gaulliste, les troupes algériennes rebelles à la frontière tunisienne (avec lesquelles je viens de passer 5 mois) sont mieux armées, mieux organisées et d'un moral plus combatif que lorsque je les visitai il y a deux ans.

De septembre à fin janvier, j'ai voyagé le long de la frontière orientale algérienne, parlant de la guerre avec les soldats de tous grades, depuis les colonels (grade le plus élevé de l'Armée de Libération) jusqu'aux Djoundi, comme on nomme les soldats du rang.

J'ai constaté que la volonté de lutte de l'armée n'avait absolument pas été entamée par les offres répétées du général de Gaulle pour la négociation d'un cessez le feu. Aucun de ceux auxquels j'ai parlé n'a admis la possibilité de suspendre les hostilités avant que les Français n'aient reconnu le droit de l'Algérie à l'indépendance.

Le long de la frontière orientale où les Français ont dit qu'il n'y avait que 6.000 fellagas, j'ai compté, en visitant les camps, un effectif au moins trois fois plus élevé. Et dans ce chiffre je ne compte que les « réguliers » en uniforme, bien armés et entraînés.

Ils disposent d'une grande variété d'armes modernes, incluant les derniers bazookas américains et anglais et toutes les variétés de fusils automatiques. Aucun manque sérieux de munition n'apparaît et j'ai constaté qu'il y en avait même assez pour faire les exercices à tir réel.

La ligne Morice de fortifications érigée par les Français quelques kilomètres à l'intérieur de la frontière algérienne et que j'ai visitée au nord-est de Tebessa ressemble à un barbelé ordinaire. Elle est maintenant régulièrement coupée par les troupes rebelles avec des câbles transversaux isolés, afin d'éviter le déclenchement du système d'alerte destiné à prévenir les Français des actions de guérilla.